

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
  - VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
  - VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
  - VU le décret n° 292/PCM/MI du 21 Octobre 1960 portant création des Départements et des Sous-Préfectures ;
  - VU la loi 64-15 du 11 Août 1964 portant attribution et organisation des Conseil Généraux ;
  - VU la loi 64-17 du 11 Août 1964, portant organisation municipale ;
  - VU l'ordonnance n° 26/PR/CRN du 17 Juin 1966 relative aux rôles, aux attributions, à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Comité de Rénovation Nationale ;
  - VU l'ordonnance n° 50/PR/MISDN/CRN du 30 Septembre 1966 relative aux Comités Départementaux, aux Comités de Sous-Préfectures et aux Comités Urbains de Rénovation Nationale ;
- SUR la proposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques
- Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Est approuvé l'Avis n° 66/2 du 10 Octobre 1966 du Conseil Urbain de Porto-Novo, relatif au Budget Supplémentaire Exercice 1966 de la Circonscription Urbaine de Porto-Novo, arrêté aux sommes ci-après :

TITRE II - CIRCONSCRIPTION URBAINE DE PORTO-NOVO

Recettes ordinaires :

TRENTE DEUX MILLIONS TRENTE HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE  
 TREIZE francs ..... 32.038.273 F.

Recettes extraordinaires :

TREIZE MILLIONS SEPT CENT VINGT NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT-  
 SEPT francs ..... 13.729.427 F.

Soit au total : 45.767.700 Francs

Dépenses ordinaires :

TRENTE DEUX MILLIONS TRENTE HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE  
 TREIZE francs ..... 32.038.273 F

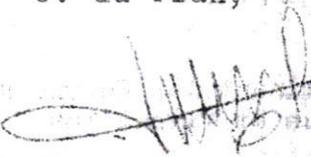
Dépenses extraordinaires :

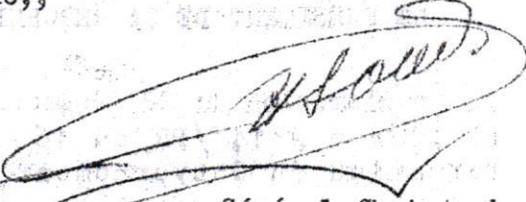
TREIZE MILLIONS SEPT CENT VINGT NEUF MILLE QUATRE CENT  
 VINGT SEPT francs ..... 13.729.427 F

Fait à COTONOU, le 26 mai 1967

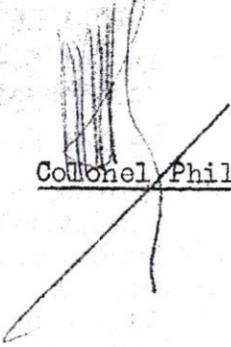
par le Président de la République,;

Le Ministre des Finances,  
des Affaires Economiques  
et du Plan,

  
Bertin BORNA

  
Général Christophe SCALO

Le Ministre de l'Intérieur et  
de la Sécurité,

  
Colonel Philippe AHO

AMPLIATIONS :

PR 4 - MFAE 4 - MIS 2 - SGH 4 -  
DB 4 - DC 4 - CF 2 - DAI 2 - IAA 1 -  
Trésor 4 - Préfet Ouémé 4 - CS 6 -  
CU.P/Novo 4 - Com.Dpt Ren.Nle I -  
Com. Urb. Ren.Nle I - Recev Muni. 2 -  
DGAJL 2 - Gde Chanc. 1 - Ministères 8 -  
JORD 1.-